

A R R E T E

du fixant les grilles horaires de chaque option du brevet de technicien agricole pour la voie scolaire.

**Le MINISTRE de l'AGRICULTURE, de l'ALIMENTATION, de la PECHE
et de la RURALITE**

VU l'arrêté du 18 octobre 1995 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien agricole option «Production» ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1995 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien agricole option «Aménagement» ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1995 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien agricole option «Transformation» ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1995 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien agricole option «Commercialisation et services» ;

VU l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du

VU l'avis du conseil national de l'enseignement agricole du

ARRETE

ARTICLE 1er

Les tableaux relatifs à la répartition indicative des horaires d'enseignement par la voie scolaire, inclus dans chacun des référentiels des options de brevet de technicien agricole dont les arrêtés de création sont visés ci-dessus, sont remplacés respectivement par les grilles horaires jointes en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en application à compter de la rentrée 2005.

ARTICLE 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

M. THIBIER

GRILLE HORAIRE : BTA/Production/Animalier de laboratoire

Enseignements obligatoires		Horaire sur 58 semaines					Horaire supplémentaire enseignant								
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. projet élève	Stages collectifs	AFPS (seuil à 10)	Vie de classe	
Français	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Philosophie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Langue Vivante	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Histoire et géographie		87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)									
Education socioculturelle		116,00	116,00			2,00 (2,00+0,00)									
Education physique et sportive		174,00	174,00			3,00 (3,00+0,00)									
Mathématiques	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Biologie - Ecologie	24	174,00	116,00	58,00		3,00 (2,00+1,00)									
Physique et Chimie	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	16	145,00	116,00	29,00		2,50 (2,00+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Zootechne	24	377,00	261,00	116,00		6,50 (4,50+2,00)									
Non affecté (dont MIL)	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Total + activités pluridisciplinaires		1682,00	1247,00	435,00		29,00 (21,50+7,50)									
Total général						29,00									
Périodes en entreprise		12 à 14 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité													

Projet du 07-04-05

Les heures libérées par la différence entre la durée totale de la scolarité (72 semaines) et la durée de la formation en établissement (58 semaines) permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

GRILLE HORAIRE : BTA/Transformation/Laboratoire d'analyses

Enseignements obligatoires		Horaire sur 58 semaines					Horaire supplémentaire enseignant								
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. projet élève	Stages collectifs	AFPS (seuil à 10)	Vie de classe	
Français	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Philosophie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Langue Vivante	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Histoire et géographie		87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)									
Education socioculturelle		116,00	116,00			2,00 (2,00+0,00)									
Education physique et sportive		174,00	174,00			3,00 (3,00+0,00)									
Mathématiques	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Biologie - Ecologie	24	116,00	58,00	58,00		2,00 (1,00+1,00)									
Physique et Chimie	16	290,00	145,00	145,00		5,00 (2,50+2,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Chimie, Biochimie, Microbiologie, Biotechnologie	16	261,00	145,00	116,00		4,50 (2,50+2,00)									
Non affecté (dont MIL)	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Total		1711,00	1131,00	580,00		29,50 (19,50+10,00)									
+ activités pluridisciplinaires															
Total général						29,50									
Périodes en entreprise		12 à 14 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité													

Projet du 07-04-05

Les heures libérées par la différence entre la durée totale de la scolarité (72 semaines) et la durée de la formation en établissement (58 semaines) permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

GRILLE HORAIRE : BTA/Commercialisation et services/Commercialisation

Enseignements obligatoires		Horaire sur 58 semaines					Horaire supplémentaire enseignant								
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. projet élève	Stages collectifs	AFPS (seuil à 10)	Vie de classe	
Français	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Philosophie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Langue Vivante	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Histoire et géographie		87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)									
Education socioculturelle		116,00	116,00			2,00 (2,00+0,00)									
Education physique et sportive		174,00	174,00			3,00 (3,00+0,00)									
Mathématiques	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Biologie - Ecologie	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Physique et Chimie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	16	232,00	145,00	87,00		4,00 (2,50+1,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion / Gestion commerciale	16	377,00	290,00	87,00		6,50 (5,00+1,50)									
Non affecté (dont MIL)	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Total + activités pluridisciplinaires		1682,00	1247,00	435,00		29,00 (21,50+7,50)									
Total général						29,00									
Périodes en entreprise		12 à 14 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité													

Projet du 07-04-05

Les heures libérées par la différence entre la durée totale de la scolarité (72 semaines) et la durée de la formation en établissement (58 semaines) permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

GRILLE HORAIRE : BTA/Commercialisation et services/Services administratifs

Enseignements obligatoires		Horaire sur 58 semaines					Horaire supplémentaire enseignant								
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. projet élève	Stages collectifs	AFPS (seuil à 10)	Vie de classe	
Français	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Philosophie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Langue Vivante	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Histoire et géographie		87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)									
Education socioculturelle		116,00	116,00			2,00 (2,00+0,00)									
Education physique et sportive		174,00	174,00			3,00 (3,00+0,00)									
Mathématiques	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Biologie - Ecologie	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Physique et Chimie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	16	232,00	145,00	87,00		4,00 (2,50+1,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion / Techniques comptables et bureautiques	16	377,00	290,00	87,00		6,50 (5,00+1,50)									
Non affecté (dont MIL)	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Total + activités pluridisciplinaires		1682,00	1247,00	435,00		29,00 (21,50+7,50)									
Total général						29,00	Projet du 07-04-05								
Périodes en entreprise		12 à 14 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité													

Les heures libérées par la différence entre la durée totale de la scolarité (72 semaines) et la durée de la formation en établissement (58 semaines) permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

GRILLE HORAIRE : BTA/Commercialisation et services/Services en milieu rural

Enseignements obligatoires		Horaire sur 58 semaines					Horaire supplémentaire enseignant								
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. projet élève	Stages collectifs	AFPS (seuil à 10)	Vie de classe	
Français	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Philosophie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Langue Vivante	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Histoire et géographie		87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)									
Education socioculturelle		116,00	116,00			2,00 (2,00+0,00)									
Education physique et sportive		174,00	174,00			3,00 (3,00+0,00)									
Mathématiques	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Biologie - Ecologie	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Physique et Chimie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	16	232,00	145,00	87,00		4,00 (2,50+1,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion / Economie familiale et sociale	16	377,00	290,00	87,00		6,50 (5,00+1,50)									
Non affecté (dont MIL)	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Total + activités pluridisciplinaires		1682,00	1247,00	435,00		29,00 (21,50+7,50)									
Total général						29,00	Projet du 07-04-05								
Périodes en entreprise		12 à 14 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité													

Les heures libérées par la différence entre la durée totale de la scolarité (72 semaines) et la durée de la formation en établissement (58 semaines) permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

GRILLE HORAIRE : BTA/Aménagement de l'espace/Gestion de la faune sauvage

Enseignements obligatoires		Horaire sur 58 semaines					Horaire supplémentaire enseignant								
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. projet élève	Stages collectifs	AFPS (seuil à 10)	Vie de classe	
Français	24	116,00	87,00	29,00		2,00 (1,50+0,50)									
Philosophie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Langue Vivante	24	145,00	87,00	58,00		2,50 (1,50+1,00)									
Histoire et géographie		87,00	87,00			1,50 (1,50+0,00)									
Education socioculturelle		116,00	116,00			2,00 (2,00+0,00)									
Education physique et sportive		174,00	174,00			3,00 (3,00+0,00)									
Mathématiques	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Biologie - Ecologie	24	232,00	145,00	87,00		4,00 (2,50+1,50)									
Physique et Chimie	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	87,00	58,00	29,00		1,50 (1,00+0,50)									
Aménagement / Gestion paysagère	16	464,00	319,00	145,00		8,00 (5,50+2,50)									
Non affecté (dont MIL)	24	58,00	29,00	29,00		1,00 (0,50+0,50)									
Total		1682,00	1218,00	464,00		29,00 (21,00+8,00)									
+ activités pluridisciplinaires															
Total général						29,00									
Périodes en entreprise		12 à 14 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité													

Projet du 07-04-05

Les heures libérées par la différence entre la durée totale de la scolarité (72 semaines) et la durée de la formation en établissement (58 semaines) permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.